



AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2023-06
ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS N° 2022-01 ET N° 2023 03
VISANT À ÉTABLIR UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS,
SERVICES OU ACTIVITES OFFERTS PAR LA MRC DE
NICOLET-YAMASKA POUR 2024**

Avis public est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que le **RÈGLEMENT N° 2023-06 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS N° 2022-01 ET N° 2023 03 VISANT À ÉTABLIR UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITES OFFERTS PAR LA MRC DE NICOLET YAMASKA POUR 2024**, adopté par le Conseil de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska lors de son assemblée du 22 novembre 2023, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Le règlement peut être consulté sur le site web de la MRC au www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

Fait et donné à Nicolet, ce 27^e jour du mois de novembre 2023.

Chantal Tardif
Directrice générale et
Greffière-Trésorière